



PV ASSEMBLÉE GENERALE_ordinaire

Mardi 11 décembre 2018 – 19h00/ Club-house du CVVT

1 Accueil et liste de présence et enregistrement des certificats de jauge valables

Une première intervention de Madame Aude Genton de Vevey a lieu concernant son email envoyé au secrétaire, ainsi qu'au président, le 07.12.2018 quant à la modification de l'ordre du jour. Cet email comporte une demande de modification du point N°1 (accueil et liste de présence) qui devrait devenir selon elle : accueil, liste de présence et enregistrement des certificats de jauge valables. Ainsi que le point N°8 (intégration nouvelle jauge évolution dans la série) qui devrait devenir selon elle : vote d'entrée en matière sur l'établissement d'une nouvelle jauge.

Suite à la demande de Madame Aude Genton de Vevey, le point N° 1 de l'ordre du jour a été accepté par l'ensemble de l'assemblée (unanimité). Sa demande était de rajouter l'enregistrement des certificats de jauge valables.

31 membres présents, 7 membres excusés (liste à disposition c/o le Comité)

31 certificats de jauge présentés et considérés comme valables (12 procurations comprises)

Monsieur Alain Hostettler de Boussens demande si son certificat de jauge est valable car il ne l'a pas rejaugé alors qu'il a fait des modifications sur son grément.

Après réflexion, le comité décide que son certificat de jauge n'est pas valable étant donné qu'il n'est plus d'actualité par rapport aux dimensions de son bateau.

2 Approbation du PV de l'AG 14.12.2017

-Pas de remarque, le PV est approuvé.

3 Rapport saison 2018

-Rolle	> 5 bateaux	(2 modernes – 3 classiques)
-Cully	> 10 bateaux	(4 modernes – 6 classiques)
-Thonon	> 7 bateaux	(2 modernes – 5 classiques)
-La Tour-de-peilz	> 13 bateaux	(0 moderne – 13 classiques)
-Classique	> 9 bateaux	

>> COUPE INTERNATIONALE 2018 non validée (min. 4 régates avec 8 bateaux) n'est pas atteint.

-Bol d'or:

> 3 bateaux au départ	(2 modernes – 1 classique)
-----------------------	------------------------------

- LOF MACHINE, Coriace TCF3 // Zooloo TCF4
Victoire du Coriace en TCF3 (4^{ème} en temps compensé)
Victoire du Zooloo en TCF4 (8^{ème} en temps compensé)

-Translem. solitaire	> 4 bateaux inscrits	(3 modernes – 1 classique)
-Route des Iles	> 5 bateaux	(1 moderne – 4 classiques)

>> CHALLENGE FRAIDIEU : Coriace pour son résultat lors du bol d'or. Claude transmettra le challenge une fois qu'il l'aura gravé de son nom et de celui de M. Mercier (2017).

4 Comptes

Au 14.12.2017 le solde du compte s'élevait à 14546.40 CHF. Le solde de la caisse est de 206.20 + 10 Euro CHF.
Dépenses de l'année : 1535 CHF.

Recette de l'année : 1410 CHF.

Au 11.12.2018, le solde du compte est de 14421.40 CHF, la serviette 2018 est de 704 CHF et la caisse est de 206.20 CHF + 10 Euro. La fortune totale s'élève donc à 15331.60 CHF + 10 Euro.

5 Démissions / admissions

Démissions:

Admissions: Manuel Gaudin (Aramis) / Charlotte Frei (Gwinn-Gwenn) / Timothée Frei (Gwinn-Gwenn) / Tim Genet (Persévérance) / Tom Casanova / François Pittet



6 Calendrier 2019

COUPE DE LA HARPE	ROLLE (Morges)	30 mai - 02 juin	(confirmé)
42 ^e COUPE D'ARGENT	CULLY	25 - 26 MAI	confirmé
BOL D'OR	SNG	15 - 16 JUIN	confirmé
DUC DE VENDOME	THONON	28 - 29 JUIN	confirmé
CHAMPIONNAT LA TOUR	LA TOUR	26 - 27 JUILLET	confirmé
TRANSLEMANIQUE SOLITAIRE	SNG	24 - 25 août	confirmé
CLASSIQUE	CULLY	7 - 8 SEPTEMBRE	confirmé
Championnat de série	YVOIRE	27- 29 SEPTEMBRE	confirmé

7 Modification du point 2.2 des statuts de l'association

Pour nous éviter des frais conséquents liés à la gestion du compte postal, nous devons modifier nos statuts afin de pouvoir inscrire un membre du comité résident en Suisse, comme adresse postale de l'Association. Suite au vote de l'assemblée, accepté à l'unanimité, le point 2.2 des statuts de l'association actuel (Le siège de l'association est au domicile de son président.) est remplacé par une nouvelle version permettant d'établir le siège de l'association en Suisse, et ainsi s'éviter des frais de gestion de compte postal. Le nouveau point 2.2 est : Le siège de l'association est au domicile d'un des membres du comité résident en Suisse.

8 Vote d'entrée en matière sur l'établissement d'une nouvelle jauge

Suite à la demande de Madame Aude Genton de Vevey, le point N°8 de l'ordre du jour a été accepté par l'ensemble de l'assemblée, moins une abstention. Sa demande était de faire un vote d'entrée en matière sur l'établissement d'une nouvelle jauge, et non comme initialement prévu, une intégration de nouvelle jauge dans la série.

Plusieurs interventions ont eu lieu.

Monsieur Pierre Monachon de Rivaz fait part à l'assemblée qu'il a fallu quelques années afin de pouvoir séparer les départs entre bateaux de jauge classique et moderne, et qu'il n'est pas convaincu que beaucoup de club serait d'accord de nous faire 3 départs différents si une nouvelle jauge devait être inscrite, et que pour lui ce serait un retour en arrière de devoir faire des départs avec les modernes pour une question de manœuvrabilité. Il fait également part à l'assemblée que ces nouveaux bateaux ne seraient plus archimédien et se pose la question si ils devraient se trouver dans la série actuelle, que plusieurs type de bateaux de 6.50 m ne sont pas du tout entré dans le cadre de la série, avec comme exemple les mini 6.5 et les open 6.5. Il souligne également que la jauge moderne de la série la peut-être sauvée et que c'est peut-être grâce à elle que des bateaux classiques naviguent encore.

Monsieur Vincent Bettschart de Cully fait part à l'assemblée qu'il pense qu'il n'est pas nécessaire de modifier la jauge de cette façon, et qu'il encourage ses promoteurs de faire preuve de plus d'ambition et de créer leur propre série.

Monsieur Alain Hostettler de Bousens fait part à l'assemblée que selon lui cette nouvelle jauge est une sorte d'appropriation de la série et n'est pas dans l'esprit de la série.

Monsieur Daniel Genton de St-Saphorin fait part à l'assemblée qu'il ne comprend pas pourquoi nous intégrerions une nouvelle jauge dans la série alors qu'actuellement il n'y a qu'une seule jauge pour les bateaux classiques et les modernes, raison pour laquelle des bateaux classiques sont jugés avec des certificats de jauge moderne.

Monsieur Roch De Grenus fait part à l'assemblée que la série a séparé en 2003 la jauge classique de la jauge moderne car des membres en avait fait la demande. Il existe maintenant une jauge classique avec son type de certificat de jauge, et une jauge moderne avec son type de certificat de jauge.

Monsieur Pierre Mercier de Pully fait part à l'assemblée que la série des 6.5 a toujours été une série ouverte aux modifications et s'est toujours adaptée à l'air du temps et qu'il est important que cet esprit d'ouverture perdure, avec comme exemple la série des Moth, série qui a toujours évoluée, et, est devenue une série reine. Il a également souligné que ces nouveaux bateaux seraient une bonne image lors de grandes régates qui pourraient éventuellement attirés de nouvelles personnes dans la série.

Monsieur Philippe Durr de Versoix fait part à l'assemblée que des jeunes naviguent dans la série et sont motivés à construire de nouveaux bateaux, et qu'il faut en profiter car ce n'est pas le cas dans beaucoup de série qu'il a côtoyé. Il rappelle que le but en étant constructeur de bateaux, c'est justement de construire des bateaux, et il y a, dans la série, de jeunes constructeurs de bateaux motivés.



Monsieur Bruno Engel de Villeneuve fait part à l'assemblée que cela fait maintenant 2 ans qu'il travaille sur cette nouvelle jauge et qu'il souhaite l'intégrer dans la série des 6.5 m SI car il apprécie cette série et a envie qu'elle évolue.

Après votation auprès de chaque membres possédant un, ou plusieurs (selon les procurations transmises) certificats de jauge valable, le résultat a été de 15 voix contre, 15 voix pour et une abstention. Le président ayant une voix prépondérante décide d'accepter l'entrée en matière sur l'établissement d'une nouvelle jauge. Des assemblées extraordinaires quant à l'intégration d'une nouvelle jauge dans la série auront lieu durant la première partie 2019.

Après une séance de vérification des certificats de jauge le 08.01.2019, et une séance du comité, le résultat de vote est de 13 contre, 12 pour et une abstention. Le vote d'entrée en matière sur l'établissement d'une nouvelle jauge est donc refusé.

9 Divers et propositions individuelles

Monsieur Jean-Luc Brunet de La Tour-de-Peilz demande à ce que nous observions une minute de silence afin d'honorer la mémoire de M. Noël Charmilloz, membre marquant de la série, disparu cette année 2018.

Monsieur Michel Frank de Morges souligne que la raison d'être principale de notre association de série a pour buts de développer la navigation sportive à bord des 6.50 m. et notamment celui de réunir des voiliers d'une même jauge pour participer à des compétitions. Force est de constater que la fréquentation à nos régates est en chute libre depuis quelques années et qu'il est prioritaire de tout mettre en œuvre pour y remédier. Si la perspective de construire un voilier est réjouissante en soi, introduire une nouvelle jauge dans une série existante ne répond pas aux problèmes de notre association, elle ne peut que contribuer à diviser, comme on peut le constater dans cette assemblée, et ce serait faire prendre une très mauvaise direction à notre série que de l'accepter lors des prochains votes statutaires.